

Des centaines de manifestants contre la 5G

BERNE

Ils étaient plusieurs centaines vendredi dans les rues de Berne à exprimer leur désaccord avec la mise en place de la 5G.



vendredi 10 mai 2019

Le collectif demande un moratoire national immédiat sur cette technologie.

Des centaines de personnes ont manifesté leur inquiétude vendredi à Berne face à la technologie 5G et ses éventuels effets néfastes. Elles exigent un moratoire et refusent l'augmentation des valeurs actuelles de l'ordonnance sur les rayonnements non ionisants (ORNI).

5G désigne la cinquième génération de standards pour la téléphonie mobile qui se répand actuellement partout dans le monde. Cette technologie permet d'augmenter nettement le trafic de données.

L'impact concerne des secteurs aussi divers que la santé, l'automobile, les transports et l'énergie, notamment. Outre le fait de permettre une connexion internet jusqu'à dix fois plus

rapide qu'actuellement, la 5G promet de réduire la latence. Cela vise à accélérer le développement d'applications IoT (internet des objets) et de l'internet industriel en optimisant les échanges de données entre capteurs et objets connectés.

«Pas assez de recherches»

Le rayonnement des antennes de téléphonie mobile fait débat depuis des années. Ses effets ne sont pas encore suffisamment connus, soulignent les sceptiques. Pour les adversaires, il est prouvé que les rayonnements sont nocifs et qu'ils favorisent les maladies.

En Suisse, des citoyens ont formé un comité appelé «Stop 5G». Le collectif demande un moratoire national immédiat sur cette technologie, des études scientifiques indépendantes et de renoncer à la hausse des valeurs limites actuelles des rayonnements.

Plusieurs orateurs ont rappelé ces exigences vendredi à Berne. La manifestation se voulait nationale et a rassemblé un bon millier de personnes au centre-ville.

En février dernier, la Confédération a vendu les fréquences 5G aux trois opérateurs Swisscom, Salt et Sunrise. Les recettes réalisées par la Confédération dans le cadre de ces opérations se montent à 379,3 millions de francs. Plusieurs cantons, notamment romands, ont remis en question la nouvelle norme de téléphonie et décrété des moratoires.

La Confédération a rappelé récemment que la compétence dans cette question est de son seul ressort: il n'existe aucune latitude pour édicter des dispositions cantonales ou communales.

source: ats / LE MATIN (<https://m.lematin.ch/articles/12306473>)

